



*Segment du rempart de Jérusalem, vers 700 av. J.-C. (la partie découverte correspond à un « coude »)*

vaste colline à l'ouest (la « colline occidentale »). La découverte de cette partie du rempart a donné raison au second groupe de chercheurs, car elle a prouvé que son tracé entourait au moins une partie de la colline occidentale à la fin du 8<sup>e</sup> s. Ce qui s'accorde d'ailleurs avec l'accroissement démographique intense de Jérusalem à cette époque. Avigad identifiait le mur découvert avec celui bâti par Ézéchias selon 2 Chroniques 32.5, mais aussi avec la « muraille épaisse » de Néhémie 3.8. En outre, il a découvert que des bâtiments avaient été détruits lors de l'édification de ce rempart, ce qui a lui a suggéré un rapprochement avec l'affirmation du prophète Ésaïe, datant de la même époque : « Vous comptez les maisons de Jérusalem et vous démolissez les maisons pour fortifier la muraille » (És 22.10).

Enfin, par « porte » d'une ville, il faut entendre une large structure qui comportait une allée centrale flanquée de deux, quatre ou six pièces latérales, parfois pourvues de banquettes en pierre courant le long des murs pour s'asseoir. Des soldats pouvaient y prendre place pour garder ce qui demeurait le point le plus vulnérable de la ceinture de protection entourant la cité. Il y avait souvent deux tours, et le toit pouvait servir à des guetteurs (cf. 2 S 18.24-27, ainsi que 19.1 qui mentionne l'étage d'une porte). La Bible mentionne à de multiples reprises les « gardes de la porte » (exemple 2 R 7.10-11) : c'était un vrai métier (cf. 1 Ch 9.17-18).



*Porte à six chambres de Guézer (vue de l'arrière)*

Outre ce rôle défensif, quelques indices conduisent à penser qu'une activité plus large pouvait prendre place aux portes des villes.

Activité religieuse d'abord, puisque l'on trouve parfois de petits autels à proximité immédiate. À Bethsaïda (et-Tell), pas moins de huit stèles à valeur probablement religieuse ont été retrouvées à proximité de la porte, et des niches aux

coins de ses tours en abritaient peut-être. De manière similaire, immédiatement derrière la porte de Khirbat al-Mudaynah ath-Thamad (en Jordanie), se trouvait un sanctuaire comportant un autel en pierre. Les fouilles y ont également mis au jour un long objet en pierre pourvu d'une inscription mentionnant sa fonction : « autel à encens qu'Élishama a fait pour ajouter au sanctuaire de l'oracle<sup>3</sup> » (le même mot que celui traduit par « autel à encens » est utilisé en Exode 30.1).

Activité juridique ensuite, les portes et l'espace qui les environnait se prêtant bien à des réunions publiques. Le Deutéronome prescrit au peuple d'Israël l'installation de « juges et de secrétaires aux portes de toutes les villes que le SEIGNEUR, ton Dieu, te donne, tribu par tribu; ils jugeront le peuple avec justice » (Dt 16.18). C'est à un tel endroit que le « rachat » juridique de Ruth a lieu, en présence des anciens (Rt 4), et Booz précise qu'il veut éviter par là que le nom de son défunt mari disparaisse « d'entre ses frères *et de la porte de sa ville* » (Rt 4.10). Il est donc probable, comme le dit la note de la Nouvelle Bible Segond (version d'étude) sur Ruth 4.10, qu'à la porte d'une cité étaient « entérinés les actes d'état civil et notamment les mariages ». C'est aussi là que divers litiges se réglaient en présence des anciens (Dt 17.5; 21.19; 22.15, 24; 25.7); certaines exécutions pouvaient même y avoir lieu (Dt 17.5). Dans la ville de Shilo, le prêtre Éli, aussi qualifié de « juge », était assis sur un siège près de la porte (1 S 4.12-18). Le site de Tel Dan offre peut-être une illustration d'une telle situation. L'entrée de la ville était un vrai complexe composé de deux portes séparées par

---

3. Ou, selon une autre traduction : « autel à encens qu'Élishama a fait pour YSP, la fille de WT » (l'absence de voyelles rend incertaine l'analyse de la fin de l'inscription).

une sorte de place commune pavée (plus loin, une troisième porte fut ajoutée au 8<sup>e</sup> s., au bout d'une allée). Au pied d'un mur de la seconde porte, les fouilles ont mis en évidence ce qui semble être un siège ou un piédestal, ainsi que des supports en forme de citrouilles creuses permettant de fixer des piliers. Peut-être s'agissait-il du trône d'un juge, coiffé d'un petit chapiteau, comme le signale Avraham Biran, le directeur des fouilles.



À l'intérieur du complexe de la porte de Tel Dan, un piédestal (?) et des supports en forme de citrouilles, peut-être pour un chapiteau

Activité commerciale enfin, si du moins l'on en croit certains indices. Certains pensent que c'est à la « porte des Poissons », à Jérusalem (Né 3.3; 12.39), que des Tyriens vendaient « du poisson et toutes sortes de marchandises » (Né 13.16). D'autre part, une inscription découverte à Kinéret peut se traduire : « *kad* de la porte ». Les mesures de contenance des récipients, comme le *kad*, n'étaient pas fixées universellement. Cette expression laisse entendre

qu'il existait une mesure propre à un marché prenant place à la porte de la cité.

En somme, la zone se trouvant à proximité des portes des villes jouait sans doute un rôle public important, un peu comme les places publiques des villages dans certaines campagnes.

Si les éléments qui précèdent, représentant les vestiges architecturaux les plus spectaculaires, ont souvent attiré l'attention des archéologues, ces derniers ont pris conscience que ce type de découvertes éclaire davantage sur la vie des élites que sur celle de la population en général. La tendance actuelle est donc à la revalorisation des données concernant les réalités du quotidien. Les deux types de constructions les plus importants à cet égard sont les maisons et les bâtiments publics.

En ce qui concerne la première catégorie, les Israélites suivaient souvent un plan particulier pour bâtir leurs habitations, donnant lieu à ce qu'on nomme les « maisons à quatre pièces ». Le schéma de base en est le suivant : trois pièces en forme de rectangles parallèles et une quatrième perpendiculaire aux premières, au fond de la maison. Cette dernière partie pouvait être séparée en plusieurs compartiments, dont un dédié au stockage (sorte de cellier). Les trois pièces parallèles étaient séparées par deux rangées de piliers pouvant soutenir un toit, et parfois un étage. On trouve de temps à autre les restes d'un foyer, ainsi que d'un mortier : il s'agissait du « coin cuisine ». Quelques bêtes appartenant à la famille pouvaient prendre place dans l'une des pièces latérales. La surface moyenne d'une telle maison, en comptant les murs, était d'environ 50 m<sup>2</sup> en contexte urbain, et de 120 à 130 m<sup>2</sup> en milieu rural.